

LES AVANTAGES DE « MON COMPTE »

En vous identifiant sur le catalogue et en accédant à « Mon compte », vous pouvez prolonger vos livres mais aussi :

- > Consulter votre historique d'emprunt
- > Vérifier le montant de vos amendes éventuelles
- > Vérifier le statut des livres que vous avez réservés

ET SI JE RAPPORTE MES LIVRES EN RETARD ?

Attention, le prêt est gratuit, mais le retard coûte cher !

Tout retard coûte **0,50€ par livre (2,00€ pour les livres en séminaire) et par jour ouvré.**

Le lecteur avec une amende impayée peut se voir refuser le prêt d'un autre ouvrage.

Par ailleurs, la non-restitution d'ouvrage peut motiver une démarche auprès des autorités académiques.

Pensez donc à rapporter vos livres à temps, dans l'intérêt de tous les utilisateurs !



Bibliothèque de droit de l'UCL
Collège Thomas More
Place Montesquieu 2, bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tel : 010 / 47 46 31
Email : info-bdrt@uclouvain.be
Web : www.uclouvain.be/bdrt

L'emprunt

Ça marche comment ?



EN BREF

À la BDRT, vous avez la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 livres pour une semaine (10 livres pour 1 mois si vous êtes membre du personnel), avec la possibilité de prolonger 2 fois de suite. Mais attention aux retards, les amendes sont salées (0,50€ par livre et par jour) !

COMBIEN DE LIVRES PUIS-JE EMPRUNTER ?

Cela va dépendre de la catégorie d'utilisateur dont vous faites partie :

Catégorie d'utilisateur	Nombre de livres	Durée de prêt	Renouvellements
Personnel UCL et doctorants	10	28 jours	renouvelables 2 fois 14 jours
Etudiants UCL	5	7 jours	renouvelables 2 fois 7 jours
Usagers extérieurs inscrits	5	7 jours	renouvelables 2 fois 7 jours
Membres de l'Académie Louvain	5	7 jours	renouvelables 2 fois 7 jours

L'emprunt interne permet d'emprunter au sein d'une bibliothèque un livre qui se trouve « en séminaire ». Le livre ne peut sortir de la bibliothèque et doit être rendu à l'accueil avant la fermeture.

Y A-T-IL DES DOCUMENTS NON EMPRUNTABLES ?

Oui, certains documents ne peuvent pas être empruntés :

- > Les monographies comportant un autocollant rouge sur le dos
- > Les revues
- > Les mémoires et les thèses
- > Les ouvrages dont la date de publication est antérieure à 1950
- > Les mélanges et les journées juridiques Jean Dabin
- > La plupart des dictionnaires et encyclopédies
- > Les ouvrages contenant exclusivement des textes officiels (Codes, ...)

COMMENT RENOUELER MES EMPRUNTS ?

À partir de 3 jours avant la date d'échéance du prêt, vous avez la possibilité de renouveler l'emprunt d'un livre si :

- > L'emprunt n'a pas déjà été renouvelé deux fois.
- > Le livre n'est pas réservé par une autre personne.
- > Vous n'avez aucune amende à payer et aucun livre en retard.

Vous pouvez prolonger vos emprunts de deux manières :

Nous appeler : au **010 / 47 46 31** durant les heures d'ouverture.

Prolonger vous-même par Internet :

- > Rendez-vous sur le catalogue en ligne : bib.uclouvain.be
- > En haut à gauche de l'écran, cliquez sur « S'identifier ».
- > Introduisez votre identifiant et mot de passe UCL.
- > L'onglet « S'identifier » devient « Mon compte ». Cliquez dessus.
- > L'onglet « Emprunté » vous signale la liste de vos emprunts et les échéances. Si le bouton « Prolonger apparaît dans la dernière colonne, celui-ci peut être prolongé. Sinon, un message vous indique que la prolongation n'est pas possible.
- > Cliquez ensuite sur le bouton « Prolonger ». Vérifiez ensuite que la date de retour a bien été modifiée !



COMBIEN DE LIVRES PUIS-JE EMPRUNTER ?

Cela va dépendre de la catégorie d'utilisateur dont vous faites partie :

Catégorie d'utilisateur	Nombre de livres	Durée de prêt	Renouvellements
Personnel UCL et doctorants	10	28 jours	renouvelables 2 fois 14 jours
Etudiants UCL	5	7 jours	renouvelables 2 fois 7 jours
Usagers extérieurs inscrits	5	7 jours	renouvelables 2 fois 7 jours
Membres de l'Académie Louvain	5	7 jours	renouvelables 2 fois 7 jours

L'emprunt interne permet d'emprunter au sein d'une bibliothèque un livre qui se trouve « en séminaire ». Le livre doit être rendu à l'accueil avant la fermeture et ne peut sortir de la bibliothèque.

Y A-T-IL DES DOCUMENTS NON EMPRUNTABLES ?

Oui, certains documents ne peuvent pas être empruntés :

- > Les monographies comportant un autocollant rouge sur le dos
- > Les revues
- > Les mémoires et les thèses non publiées
- > Les ouvrages dont la date de publication est antérieure à 1950
- > Les mélanges et les journées juridiques Jean Dabin
- > La plupart des dictionnaires et encyclopédies
- > Les ouvrages contenant exclusivement des textes officiels (Codes, ...)

LES AVANTAGES DE « MON COMPTE »

En vous identifiant sur le catalogue et en accédant à « Mon compte », vous pouvez prolonger vos livres mais aussi :

- > Consulter votre historique d'emprunt
- > Vérifier le montant de vos amendes éventuelles
- > Vérifier le statut des livres que vous avez réservés

ET SI JE RAPPORTE MES LIVRES EN RETARD ?

Attention, le prêt est gratuit, mais le retard coûte cher !

Tout retard coûte **0,50€ par livre (2,00€ pour les livres en séminaire) et par jour ouvré.**

Le lecteur avec une amende impayée peut se voir refuser le prêt d'un autre ouvrage.

Par ailleurs, la non-restitution d'ouvrage peut motiver une démarche auprès des autorités académiques.

Pensez donc à rapporter vos livres à temps, dans l'intérêt de tous les utilisateurs !

COMMENT RENOUELER MES EMPRUNTS ?

À partir de 3 jours avant la date d'échéance du prêt, vous avez la possibilité de renouveler l'emprunt d'un livre si :

- > L'emprunt n'a pas déjà été renouvelé deux fois.
- > Le livre n'est pas réservé par une autre personne.
- > Vous n'avez aucune amende à payer et aucun livre en retard.

Vous pouvez prolonger vos emprunts de deux manières :

Nous appeler : au **010 / 47 46 31** durant les heures d'ouverture.

Prolonger vous-même par Internet :

- > Rendez-vous sur le catalogue en ligne : **bib.uclouvain.be**
- > En haut à gauche de l'écran, cliquez sur « S'identifier ». Introduisez votre identifiant et mot de passe UCL.
- > L'onglet « S'identifier » devient « Mon compte ». Cliquez dessus.
- > L'onglet « Emprunté » vous signale la liste de vos emprunts et les échéances. Si le bouton « Prolonger apparaît dans la dernière colonne, celui-ci peut être prolongé. Sinon, un message vous indique que la prolongation n'est pas possible.
- > Cliquez ensuite sur le bouton « Prolonger ». Vérifiez ensuite que la date de retour a bien été modifiée !

Titre	Code à barres	Date	Date de retour	Statut	Nombre de renouvellement	
Droit des assurances / Marcel Fontaine	10315902	16/03/2017 - 09:05	17/03/2017 - 09:04	Emprunté	0	Prolonger
Le contrat d'assurance en général / Hélène de Rodé	10264023	16/03/2017 - 09:04	22/03/2017 - 09:04	Emprunté	0	Trop tôt pour renouveler cet ouvrage

L'emprunt

Ça marche comment ?



EN BREF

À la BDRT, vous avez la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 livres pour une semaine (10 livres pour 1 mois si vous êtes membre du personnel), avec la possibilité de prolonger 2 fois de suite. Mais attention aux retards, les amendes sont salées (0,50€ par livre et par jour) !

Bibliothèque de droit de l'UCL

Collège Thomas More
Place Montesquieu 2, bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve
Tel : 010 / 47 46 31
Email : info-bdrt@uclouvain.be
Web : www.uclouvain.be/bdrt

